

J'aborde maintenant le sous-amendement conservateur. On a mis beaucoup d'adresse dans sa rédaction, eu égard au programme ministériel bien connu sur ces questions; mais ses termes ne concordent pas avec les principes énoncés sur le parquet de cette Chambre par maint député conservateur, pas plus qu'avec la propagande que le parti conservateur a disséminée par tout le pays, en dehors de la Colombie-Anglaise, au sujet du traité australien. Mon honorable ami de Hants-King (M. Ilsley) a rappelé hier soir que le critique financier de l'opposition dans son discours sur le budget l'année dernière a réclâmé l'annulation du traité avec l'Australie. Voici que cette année le parti conservateur, par la bouche de l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens) propose un sous-amendement rédigé de manière à éviter au parti oppositionniste l'expression d'une opinion relative à l'abrogation du traité. La contre-proposition conservatrice n'a qu'un objet: permettre à ses auteurs de dire ni "oui" ni "non" sur l'opportunité d'abroger le traité, abrogation que réclame carrément l'amendement de mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner). Pas un mot des bancs conservateurs touchant l'attitude passée du parti sur cette question. Tous les discours sur la motion sont venus des membres conservateurs de la Colombie-Anglaise: pas un mot de l'honorable député d'Haldimand (M. Senn) ni de l'honorable député de Dufferin Simcoe (M. Rowe) dont presque toutes les observations, l'autre jour, au sujet de l'arrangement conclu avec la Nouvelle-Zélande, étaient applicables, dans d'autres régions de notre pays, au traité australien. Dans tout le Canada, à l'exception de la province de Colombie-Anglaise, nos amis d'en face ont invoqué les mêmes arguments pour dénoncer le traité avec l'Australie.

Or, monsieur l'Orateur, nous de la droite, soucieux de l'intelligence publique de nos délibérations ici, jugeons nécessaire que la Chambre se prononce clairement pour ou contre l'abrogation du traité. Si nous acceptons la contre-proposition de mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens), mise de l'avant au nom du parti conservateur, nous privons la Chambre de l'occasion d'exprimer sa volonté relative à l'abrogation. Nous ne saurions accepter une situation pareille. Encore, la motion de mon honorable ami est une motion de défiance. L'important n'est pas que le texte du sous-amendement approuve en langage très simple le programme ministériel; l'important c'est que l'adoption du sous-amendement permettrait à la Chambre d'éviter l'expression, par un vote direct, de son opinion touchant l'opportunité d'abroger le traité avec l'Australie. Pour cette raison,

[L'hon. M. Dunning.]

monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne peut accepter le sous-amendement. Le Gouvernement veut que cette Chambre se prononce carrément sur la question pour que le public de l'Australie sache à quoi s'en tenir sur les sentiments canadiens; si nous voulons continuer nos échanges avec leur pays ou si nous voulons annuler le traité.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter pour l'instant, sauf que le travail accompli par les fonctionnaires du département du Commerce et par les diverses délégations canadiennes qui, en ces derniers mois et années, ont visité l'Australie nous porte à croire que l'expérience que les deux pays ont faite de cet accord, qu'il a fallu tant d'années à négocier, est de nature à inciter les deux pays à continuer et à développer leurs relations économiques. Notre désir, à nous ministériels, est de donner plus d'expansion à ce commerce; et il est certain que nous ne sommes pas en faveur de déclarer à l'Australie que nous ne désirons plus faire d'affaires avec elle.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je suis bien d'avis que les membres qui siègent de ce côté (*l'extrême-gauche*) ont bien clairement établi les motifs de la demande de révocation de l'arrangement commercial. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de résumer les arguments apportés. Je veux plutôt relever certaines allusions ministérielles à l'adresse de nos collègues de l'extrême-gauche. Je m'empresse de dire que la réplique du ministre des Finances aux avancées de mes collègues de l'extrême-gauche ne m'étonne pas. Il fallait s'attendre que, membre du gouvernement qui a négocié cet accord, il eût plus d'égards pour cet accord que pour les gens qui en souffrent, car il y va du renom du cabinet. Il n'est pas étonnant aussi que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) se soit esquivé, quand il a constaté le fait. (*Exclamations.*)

Un MEMBRE: Il ne s'esquive jamais.

M. IRVINE: Le ministre a le devoir déclaré qu'il allait étudier l'aspect technique de l'argument, finit par nous produire des chiffres. Dans la première liste qu'il soumet il omet, naturellement, la Nouvelle-Zélande, puis il fait grand état du petit volume des importations en jeu pour montrer que nous avons peu acheté de l'Australie, tandis que nous lui avons vendu pour tel montant. Conséquemment, si cet accord nous est si favorable, et nous assure une si belle balance de commerce, ce serait une honte de le révoquer. J'ai été surpris d'entendre le ministre des Finances défendre de telles idées sur la balance du commerce, quoique, après réflexion, je me souviens qu'il considère une banque comme